



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 11 Avril 2016

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Patricia BRUEL, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN, Anne THEIL

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Excusés :

Mme Stéphanie DOLIE ayant donné procuration de vote à Mme Isabelle ALVAREZ.
M Ghislain NOWAK ayant donné procuration de vote à M Gaston FORGUES.

Secrétaire de séance : M Gaston FORGUES.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2016.
- 2 – Compte Administratif 2015 (Commune et CCAS).
- 3 – Affectation de résultats 2015 (Commune et CCAS).
- 4 – Budget prévisionnel 2016 (Commune et CCAS).
- 5 – Régularisation foncière (vente au lotissement du Castet).
- 6 – Groupement d'achat départemental d'énergie (2019).
- 7 – Règlement salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES.

Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2016.

Mme Bruel et M Pène précisent qu'ils ont voté contre la création d'un Service Civique à Gerde car ils considèrent que c'est un emploi sous-payé.

Au sujet de ce poste, M Dejeanne demande que le bureau qui lui sera attribué soit séparé du secrétariat et des bureaux du maire et des adjoints pour des raisons de confidentialité.

M Laspalles informe le Conseil que la plaque de l'école est en place et que l'installation de la main courante dans l'escalier de la Maison du Village est en cours.

1 – Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2016.

Ce service, nouvellement géré par le département, demande aux communes une participation forfaitaire de 0,50 € par habitant, soit pour Gerde un montant de 570 € (pour l'année 2016).

M le Maire demande au Conseil de se prononcer pour cette dotation.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

2 - Compte Administratif 2015 (Commune et CCAS).

M le Maire se retire pour la présentation de ces comptes, déjà examinés en commission.

■ Mme Pambrun présente les différents chapitres du compte administratif 2015 de la commune et le soumet aux voix :

Vote : Pour **12** – Abstentions **2** (Mme Bruel – M Chauveau) - Contre **0**

■ Mme Pambrun présente ensuite le compte administratif 2015 du CCAS et le soumet aux voix :

Vote : Pour **11** – Abstentions **0** – Contre **3** (Mme Bruel – MM Chauveau & Pène qui déplorent qu'il n'y ait plus de distribution de colis à Noël auprès des personnes âgées).

3 – Affectation de résultats 2015 (Commune et CCAS).

Mme Pambrun propose les affectations suivantes sur le budget 2016.

Pour la commune :

en recette de fonctionnement : 177 012 € au compte 002 recettes
en recette d'investissement : 150 000 € au compte 1068
en recette d'investissement : 109 249 € au compte 001 recettes

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Pour le CCAS : affectation en recette de fonctionnement : 2 346,75 €

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Budget prévisionnel 2016 (Commune et CCAS). M le Maire rejoint le Conseil pour la suite des débats

M le Maire rend compte d'un courrier de la Préfète des Hautes-Pyrénées faisant le point sur la DETR : au niveau départemental, 377 dossiers ont été déposés correspondant à une demande de l'ordre de 17 millions d'euros alors que la dotation sera d'environ 10 millions d'euros, ce qui laisse craindre une dotation inférieure aux demandes pour les différents dossiers.

Par contre, la dotation spécifique du fond de soutien à l'investissement public local (FSIL) n'a pas donné lieu à ce jour à des demandes dans les mêmes proportions, ce qui laisse bon espoir pour les travaux prévus pour la rénovation de la maison Dauphole.

Par ailleurs, la signature de la convention financière du TEPOS est programmée le 3 mai au ministère.

4.1 – Ajustement du produit fiscal :

M le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition que l'année dernière. Taxe d'habitation 9,91 % - Taxe sur le foncier bâti 12,94 % - Taxe sur le foncier non bâti 41,41 %.

Vote : Pour **13** – Abstention **0** – Contre **2** (Mmes Bruel et Theil qui auraient voulu que l'on baisse les taux sur Gerde afin de compenser en partie les hausses attendues par ailleurs : CCHB ...)

4.2 - Budget général 2016 :

Section de fonctionnement

DEPENSES : 874 569 €
RECETTES : 874 569 €

Section d'investissement

DEPENSES : 990 351 €
RECETTES : 990 351 €

Vote : Pour **12** – Abstention **1** (M Chauveau) – Contre **2** (Mme Bruel & M Pène qui contestent le choix du maintien et de la rénovation de la mairie dans le bâtiment actuel)

4.3 - Budget CCAS 2016 :

Section de fonctionnement

DEPENSES : 8 100 €
RECETTES : 8 100 €

Vote : Pour **13** – Abstention **0** – Contre **2** (MM Chauveau et Pène qui voudraient que l'on revienne à la distribution des colis de Noël auprès des personnes âgées)

5 – Régularisation foncière (vente au lotissement du Castet).

Lors d'une mutation suite à une succession, le notaire a découvert une anomalie dans l'implantation d'une maison, dans le lotissement du Castet. Cette construction se trouve enclavée en partie dans une parcelle du lotissement appartenant à la commune. La superficie concernée est de 143 m².

Une situation analogue s'est présentée récemment, pour une superficie comparable.

Afin de régulariser la situation, M le Maire propose de vendre cette surface de 143 m² au nouveau propriétaire au prix de 1 000 € qui correspond au prix retenu pour la précédente cession.

Vote : adopté à l'unanimité.

6 – Groupement d'achat départemental d'énergie (2019).

Récemment, le contrat de fourniture de gaz a été renégocié à un tarif avantageux pour une période de 3 ans.

Or le SDE veut étoffer son « Groupement d'achat départemental d'énergie » en y associant les « petites » communes afin de pouvoir peser davantage lors des négociations pour les fournitures d'énergie.

M le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce groupement d'achat départemental, étant entendu que cette adhésion ne prendra son effet qu'en 2019, au terme du contrat en cours.

Vote : adopté à l'unanimité.

7 – Règlement de la salle des fêtes.

Le fonctionnement de la salle des fêtes de la Maison du Village n'est pas satisfaisant. Un nouveau règlement a été rédigé, s'inspirant d'un règlement type adopté par d'autres communes.

M le Maire en fait la lecture.

Les horaires de début et de fin d'occupation de la salle lors de manifestations ponctuelles, ainsi que les modalités de remise des clés donnent lieu à des remarques..

Par ailleurs Mme Bruel s'étonne de l'interdiction, édictée dans le nouveau règlement, d'y pratiquer le foot de salle, arguant que cela se fait depuis 25 ans. MM Chauveau et Pène la rejoignent sur ce point.

M le Maire, Mme Pambrun, M Laspalles font état des dégradations commises à l'occasion de cette pratique, précisant au demeurant qu'aucune association ne s'était structurée pour cette pratique avec les problèmes d'assurance que cela pouvait comporter.

M le Maire précise que d'autres terrains sont utilisables gratuitement, notamment le terrain de tennis et celui du basket, au pied du Castet, qui sont ouverts en permanence.

M le Maire demande au Conseil d'adopter le nouveau règlement.

Vote : Pour **12** – Abstention **2** (MM Chauveau et Pène) – Contre **1** (Mme Bruel)

MM Chauveau et Pène motivent leur abstention par l'interdiction faite de pratiquer le foot dans la salle. Mme Bruel motive son vote contre, tant par l'interdiction faite de pratiquer le foot dans la salle que par les horaires d'occupation de la salle qu'elle juge inappropriés.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21H.15.

Le secrétaire de séance : Gaston FORGUES.